

RAPPORT ANNUEL 2024

Prix et qualité du service public ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A. Territoire desservi

En application de la loi du 16 décembre 2010, un nouveau territoire a vu le jour le 1er janvier 2014 : la Communauté d'Agglomération du Niortais qui compte 40 communes.

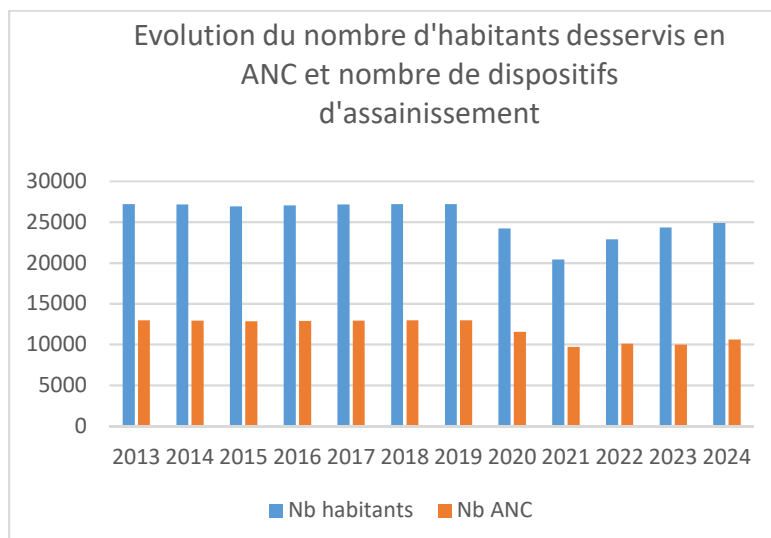


B. Nombre d'habitants desservis (D301.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier la taille du service public et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Au 1^{er} janvier 2024 : 10 583 dispositifs d'assainissement pour 24 890 personnes concernées

Indicateur D 301.0 SPANC CAN 2024 : 24 890 habitants



L'évolution du nombre de dispositif s'explique par un nettoyage de la base (toujours en cours) du logiciel d'assainissement répertoriant les dispositifs.

La modification des zonages d'assainissement entrainera l'augmentation du nombres de dispositifs à contrôler (en cours d'inventaire).

C. Indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (D 302.0)

Cet indicateur descriptif permet d’apprécier l’étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l’avancement de l’organisation des services publics et l’étendue des prestations offertes aux usagers.

Indicateur D 302.0 SPANC 2024 :

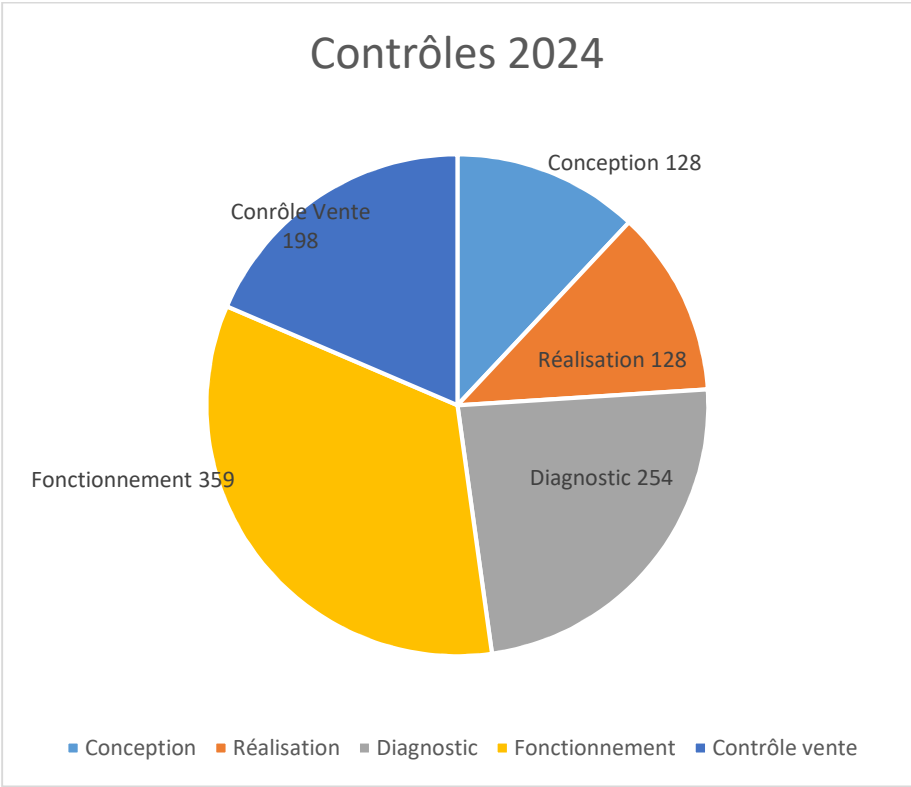
100

➤ Voir calcul annexe 1

D. Activité du service sur l’année 2024

	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Année 2021
Conception	128	167	184	178
Réalisation	128	134	135	128
Diagnostic	254	37	17	69
Fonctionnement	359	367	474	528
Contrôle vente	198	191	262	313
Total	1067	896	1072	1216

➤ Voir annexe 2 et annexe 3
pour le nombre de contrôles réalisés
par communes et documents d’urbanismes



2. Tarification des contrôles 2024

Contrôle de conception	74,00 €
Contrôle de réalisation	146,00 €
Contrôle vente	206,00 €
Contrôle diagnostic	138,00 €
Contrôle fonctionnement	124,00 €

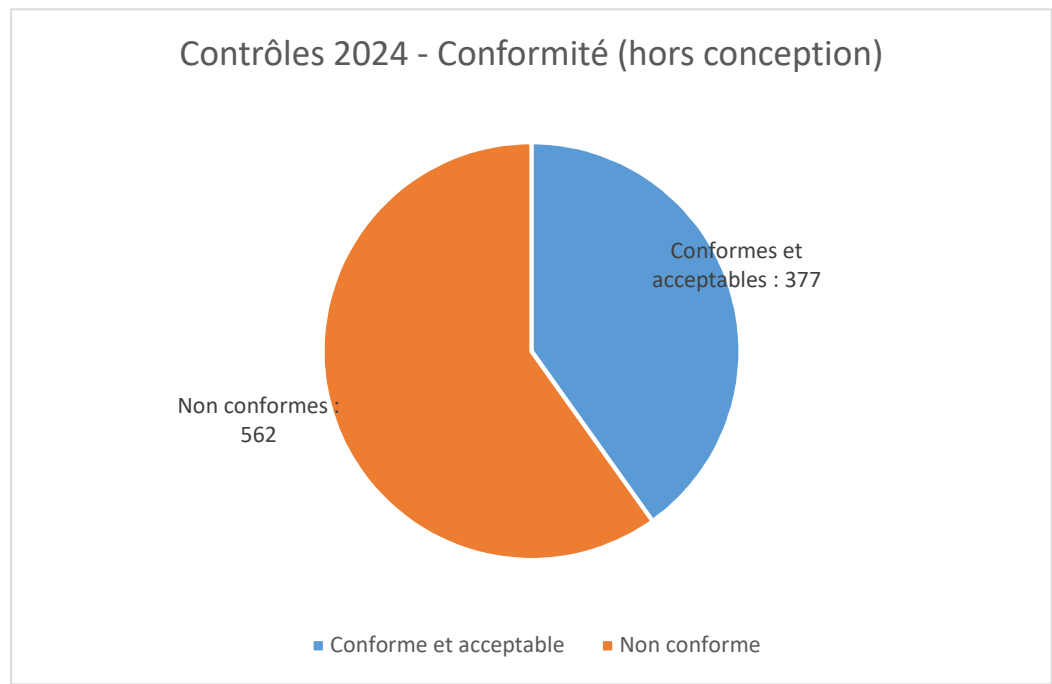
3. Indicateurs de performance du service

Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectif (P301.3)

A ce jour cet indicateur ne peut être communiqué puisque la base de données utilisés par le service ne permet l’extraction fiable de cet indicateur (la base n’est pas encore à jour, il reste 15 % de la base à mettre à jour).

Il est de 40 % pour les contrôles réalisés au cours de l’année 2024

Conformité ANC hors conception	Année 2024
Conforme et acceptable	377
Non conforme	562
Total	939



Annexe 1 -

Calcul de l'indicateur D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	OUI	NON
∞ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
∞ Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0
∞ Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0
∞ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0

Indicateur D 302.0 SPANC 2024 : 100

Annexe 2 - Nombre de contrôles réalisés en 2024

Année 2024	Diagnostic existant			Fonctionnement			Fonctionnement VENTE			Réalisation			TOTAL Contrôle			Conception		
	Acceptable (D1, D2)	Non conforme (D3, D4, D5, D6)	Total diagnostic	Acceptable (F1, F2)	Non conforme (F3, F4, F5, F6)	Total Fonctionnement	Acceptable (F1, F2)	Non conforme (F3, F4, F5, F6)	Total Fonctionnement	R1 - Conforme	R2 - Non conforme	Total	Acceptable Conforme D1, D2, F1, F2, R1	Non conforme D3, D4, D5, D6, F3, F4, F5, F6	Total contrôle	C1 - Conforme	C2 - Non conforme	Total
Aiffres	6	44	50	29	67	96	2	0	2	5	0	5	42	111	153	4		4
Amuré				8	2	10	0	1	1	8	0	8	16	3	19	2		2
Arçais							1	0	1	4	0	4	5	0	5	2		2
Beauvoir sur Niort							2	3	5	2	0	2	4	3	7	2		2
Bessines	8	28	36	10	27	37	3	3	6	2	0	2	23	58	81	3		3
Brûlain				1	0	1	0	4	4	2	0	2	3	4	7	2		2
Chauray										1	0	1	1	0	1	1		1
Coulon	0	22	22	1	6	7	2	5	7	7	1	8	10	34	44	6		6
Echiré	6	48	54	24	13	37	1	3	4	10	0	10	41	64	105	9		9
Epannes							1	0	1				1	0	1	1		1
Fors	2	13	15	10	20	30	9	6	15	5	0	5	26	39	65	11		11
Frontenay Rohan Rohan							2	4	6	3	0	3	5	4	9	1		1
Germond Rouvre							3	6	9	4	0	4	7	6	13	4		4
Granzay-Gript							1	0	1				1	0	1	0		0
Juscorps	1	1	2	2	1	3	2	2	4				5	4	9	1		1
La Foye Monjault							2	4	6	3	0	3	5	4	9	5		5
La Rochénard							1	3	4	3	0	3	4	3	7	2		2
Le Bourdet							2	5	7	2	0	2	4	5	9	3		3
Le Vanneau Irleau							1	0	1	2	0	2	3	0	3	1		1
Magné	1	1	2				1	3	4	4	0	4	6	4	10	3		3
Marigny				1	0	1	1	1	2	6	0	6	8	1	9	4		4
Mauzé sur le Mignon							3	0	3	1	0	1	4	0	4	1		1
Niort	2	2	4	3	2	5	6	11	17	11	2	13	22	17	39	11		11
Plaine d'Argenson							0	11	11	5	0	5	5	11	16	5		5
Prahecq							0	2	2	1	0	1	1	2	3	1		1
Prin Deyrançon							3	6	9	5	0	5	8	6	14	5		5
Saint Gelais				0	2	2	2	1	3	1	0	1	3	3	6	1		1
Saint Georges de Rex	0	1	1				1	2	3	1	0	1	2	3	5	2		2
Saint Hilaire la Pallud	2	34	36	2	10	12	1	3	4	1	0	1	6	47	53	2		2
Saint Martin de Bernegoue	1	1	2	18	15	33	1	3	4	1	0	1	21	19	40	5		5
Saint Maxire							1	3	4	4	0	4	5	3	8	4		4
Saint Rémy													0	0	0	0		0
Saint Romans des Champs							2	1	3				2	1	3			0
Saint Symphorien							1	2	3	5	0	5	6	2	8	6		6
Sansais la Garette							0	1	1	3	0	3	3	1	4	1		1
Sciecq	0	5	5	1	5	6	0	4	4	1	0	1	2	14	16			0
Val du Mignon	6	19	25	31	48	79	6	6	12	4	0	4	47	73	120	7		7
Vallans							2	0	2	3	0	3	5	0	5	1		1
Villiers en Plaine							10	12	22	5	0	5	15	12	27	9		9
Vouillé							0	1	1				0	1	1			0
TOTAL	35	219	254	141	218	359	76	122	198	125	3	128	377	562	939	128		128

Annexe 3 - Dossiers d'urbanisme 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20250929-C__86_09_2025-DE

Commune	CU 2024 - ANC		DP 2024 - ANC		PC 2024 - ANC		PA 2024 - ANC		Nombre de dossiers d'urbanisme ANC
	CU	dont défavorable	DP	dont défavorable	PC	dont défavorable	PA	dont défavorable	
Aiffres	3	1			1				4
Amuré	5				1				6
Arçais									0
Beauvoir sur Niort	1								1
Bessines	2				2		1		5
Brûlain	4	2							4
Chauray	3								3
Coulon	4	1							4
Echiré	2				2		1		5
Epannes									0
Fors	3	1	2		1				6
Frontenay Rohan Rohan	1								1
Germond Rouvre	3				1				4
Granzay-Gript	1								1
Juscorps	0				1				1
La Foye Monjault	7				1				8
La Rochénard	1								1
Le Bourdet	4	1			1				5
Le Vanneau Irleau	1								1
Magné									0
Marigny					2				2
Mauzé sur le Mignon	1								1
Niort	6	1	2		2	1	1		11
Plaine d'Argenson	6								6
Prahecq	1		1						2
Prin Deyrançon	2		1		1				4
Saint Gelais									0
Saint Georges de Rex	1	1			1				2
Saint Hilaire la Pallud	2								2
Saint Martin de Bernegoue							1		1
Saint Maxire	4	1	1						5
Saint Rémy									0
Saint Romans des Champs									0
Saint Symphorien	2				1				3
Sansais la Garette									0
Sciecq									0
Val du Mignon	5	1	2	1	4				11
Vallans									0
Villiers en Plaine	6								6
Vouillé	2								2
TOTAL	83	10	9	1	22	1	4	0	118

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, habiliter les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...
Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.
Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.airebretagne.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF, et l'éventuelle TVA)

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2024 est de 4,66 euros TTC par m³ en Centre-Val-de-Loire à 5,39 euros en Bretagne.

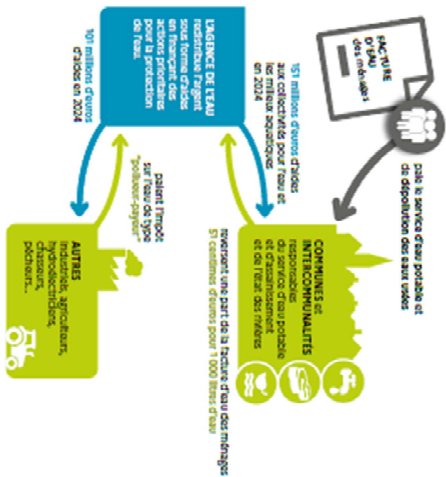
Données agrégées disponibles sur : services.airebretagne.fr/02/2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RDQC - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2024-54 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2023-1887 du 8 août 2023, art.31, impose à l'Agence de l'eau maître de la mise en œuvre du programme public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son conseil d'administration un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RDQC) (données agrégées, l'information, des usages). Ce rapport est accessible à tous les citoyens sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Les données agrégées sont disponibles sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Les données agrégées sont disponibles sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Édition mars 2025



D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Quel paie quel à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €, source : agence de l'eau Loire-Bretagne)

0,59 € de redevance de pollution payée par les élevages concernés	3,53 € de redevance de pollution payée par les industries (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	64,31 € de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
11,91 € de redevance de pollution diffuse payée par les déchets, les produits phyto-sanitaires et répandus sur le sol	100 € de redevance de pollution payée par l'agence de l'eau en 2024	0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les pêcheurs
2,02 € de redevance de prélèvement payée par les irrigateurs	5,98 € de redevance de prélèvement payée par les activités économiques	1,89 € de redevance cynégétique payée par les chasseurs
		9,22 € de redevance payée par les collectivités pour l'alimentation en eau

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €, d'aides en 2024, source : agence de l'eau Loire-Bretagne, 2024 est la dernière année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2026) de l'agence de l'eau.

163 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle	30,35 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie
23,51 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages	4,90 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable
19,52 € pour la gestion économique d'eau	5,20 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale
100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024	14,89 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

2

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

Année 2024 marque la dernière année du 1^{er} programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs clés permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en leur faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



DÉTREITEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au **changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de **469 millions d'euros d'aides**. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de **34 millions d'euros d'aides**. Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de **120 M€**, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/PlanResilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

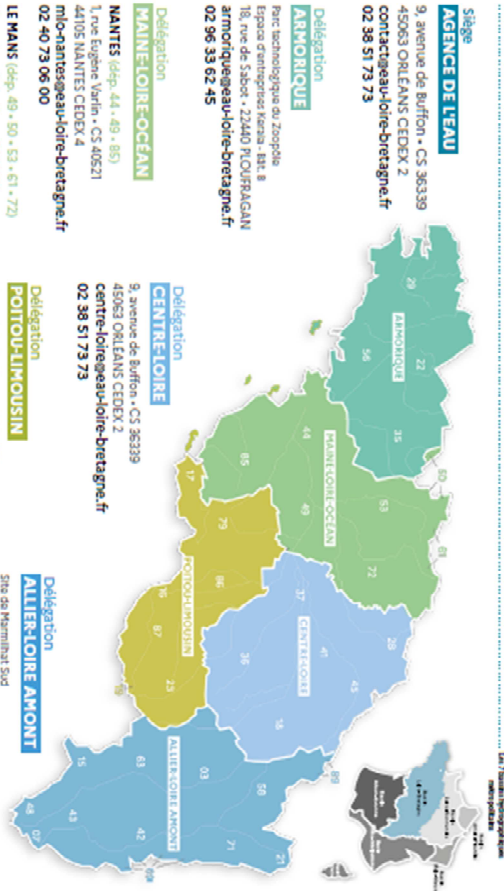
Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de **2,43 milliards d'euros**. Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : le.ccf22eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vienne, les bassins ciliers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communes de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.



S2LO AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation ANAMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprise Neura - Bât. 8
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
arnor@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
ml-o-arnor@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

Délégation CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Godette • CS 20040
86282 SAINT-AMANT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmelat Sud
19, allée des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTÉ !



Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://le.ccf22eConsultation>

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr